



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

RÉGIONALE FÉMININE 3 (RF3)

Annexe du document « Règlements Sportifs Généraux » de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes

Article 1 - Généralités

Le Championnat **Régionale Féminine 3 (RF3)** est ouvert aux équipes de groupements sportifs affiliés à la FFBB ou aux équipes de coopération territoriale de club (IE – Club porteur), ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiés pour cette compétition par les structures dont ils dépendent.

La Ligue Régionale Auvergne-Rhône-Alpes conserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe, dès lors qu'elle motive son refus.

Article 2 - Engagements

Les engagements 2022/2023 se font directement auprès de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Basket-ball, selon le calendrier officiel.

Obligations des clubs :

- Engager une équipe de jeunes féminines (U11 à U20), en nom propre ou en tant que club porteur au sein d'une CTC
OU
- Justifier d'une école de mini-basket (disposant au minimum du label départemental)

Les obligations sportives d'un club d'une CTC peuvent être remplies en faisant appel aux équipes des autres clubs de la CTC, sous réserve qu'une équipe ne couvre qu'une seule autre équipe.

Le respect des obligations sportives implique pour toutes les équipes concernées qu'elles terminent le championnat dans lequel elles sont engagées.

La non observation de ces obligations amène le déclassement du groupement sportif fautif comme dernier de la poule et la descente automatique dans la division inférieure.

Article 3 - Equipes qualifiées pour le championnat

Pour la saison en cours sont qualifiées :

- Les équipes maintenues en RF3
- Les équipes issues du championnat PRF en cas de montée(s) pour compenser un non-engagement d'équipe(s) en RF3 ou au niveau supérieur, pour le(s) département(s) concerné(s) par l'(es) équipe(s) montante(s)
- Les équipes descendentes de RF2
- Les équipes de PRF montantes des différents départements

Article 4 - Système de l'épreuve

1. Format de l'épreuve

Le championnat est organisé en 4 phases :

- Une première phase de type championnat à l'issue de laquelle un classement par poule est effectué, déterminant les équipes qui joueront poule Haute et en Poule Basse lors de la deuxième phase
- Une deuxième phase de type championnat à l'issue de laquelle un classement par poule est effectué, déterminant les équipes pouvant prétendre à la RF2 et les équipes pouvant être reléguées en PRF
- Une phase finale sous forme de play off pour déterminer la dernière équipe montant en RF2, et les dernières équipes reléguées
- Un final four pour l'attribution du titre de « Champion RF3 Auvergne-Rhône-Alpes » et pour déterminer les équipes reléguées en PRF.

2. Phase 1 dite « Saison régulière première partie »

Les équipes sont regroupées en 8 poules de 6 équipes, établies selon des critères géographiques en trois secteurs (Conférence Ouest – Conférence NORD/SUD – Conférence Est)

Au terme des rencontres aller-retour, le classement est établi.

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de leur poule et les deux meilleurs 3^{èmes} au ranking sont qualifiées pour la deuxième phase RF3 « Poule Haute ».

Les équipes classées 4^{ème} à 6^{ème} de leur poule et les autres 3^{èmes} sont qualifiées pour la deuxième phase RF3 « Poule Basse ».

3. Phase 2 dite « Saison régulière deuxième partie »

Les équipes qualifiées en RF3 « Poule Haute » sont regroupées en 3 poules de 6 équipes établies comme suit :

Les 1^{er} et 2^{ème} des poules de la Conférence Ouest sont associés au 1^{er} et 2^{ème} à la poule C de la conférence Nord/Sud .

Les 1^{ers} des poules D, E et F de la Conférence Nord/Sud sont associés aux 2^{èmes} des poules D et E plus une des deux équipes ayant fini 3^{ème} et qualifié grâce au ranking.

Les 1^{er} et 2^{ème} des poules G et H de la Conférence Est sont associés au 2^{ème} de la poule F de la conférence Nord/Sud plus une des deux équipes ayant fini 3^{ème} et qualifié grâce au ranking

Les équipes qualifiées en RF3 « Poule Basse » sont regroupées en 3 poules de 6 équipes établies géographiquement par rapport aux conférences.

Les résultats de l'ensemble des rencontres de la Phase 1 ne sont pas conservés.

Toutes les équipes se rencontrent sous formes de matchs aller/retour soit 10 matchs par équipes.

En RF3 « Poule Haute » :

- Les équipes arrivées 1^{ère} de leur poule montent en RF2 et sont qualifiées pour un tournoi triangulaire pour déterminer le titre de « Champion RF3 Auvergne-Rhône-Alpes »
- Les équipes arrivées de la 2^{ème} place à la 6^{ème} place sont qualifiés pour la phase finale, pour déterminer les trois équipes supplémentaires montant en RF2

En RF3 « Poule Basse » :

Les équipes classées 1^{ère} de leur poule sont qualifiées pour la phase finale dite tournoi final, pour déterminer les trois dernières équipes montant en RF2.

Les équipes arrivées 5^{ème} et 6^{ème} de leur poule sont reléguées en RF3.

Les équipes classées 2^{ème}, 3^{ème} places et le meilleur 4^{ème} au ranking sont maintenus en RF2.

Les autres équipes classées 4^{ème} participeront à des barrages sous forme de finale pour déterminer les deux autres équipes qui seront reléguées en RF2.

4. Phase 3 dite « Phase finale »

Phases finales organisées à l'issue de la Phase 2 :

- Phase finale entre les équipes classées de la 2^{ème} à 6^{ème} place de chaque poule haute et les équipes classées 1^{ère} de chaque poule basse sous forme de 3 tours en élimination directe.

Les équipes classées 2^{ème} de chaque poule haute sont immédiatement versées au tour 2.

Le tour 1 est organisé en fonction des croisements des poules :

Match 1 : 3^{ème} Poule A / 1^{er} Poule D

Match 2 : 3^{ème} Poule B / 1^{er} Poule E

Match 3 : 4^{ème} Poule A / 1^{er} Poule F

Match 4 : 4^{ème} Poule B / 1^{er} Poule G

Match 5 : 4^{ème} Poule C / 1^{er} Poule H

Match 6 : 5^{ème} Poule A / 6^{ème} Poule C

Match 7 : 5^{ème} Poule B / 6^{ème} Poule A

Match 8 : 5^{ème} Poule C / 6^{ème} Poule B

Les équipes vainqueures sont qualifiées pour le tour suivant.

Le tour 2 est organisé en fonction des croisements de poules, la rencontre se joue chez le mieux classée :

Match 9 : 2^{ème} poule A / Vainqueur du match 8

Match 10 : 2^{ème} Poule B / Vainqueur match 6

Match 11 : 2^{ème} poule C / Vainqueur match 7

Match 12 : meilleur 3^{ème} au ranking / Vainqueur match 5

Match 13 : vainqueur match 1 / Vainqueur match 2

Match 14 : Vainqueur match 3 / Vainqueur match 4

Le tour 3 est organisé en fonction des croisements de poules, la rencontre se joue chez le mieux classée. Les vainqueurs du tour 3 montent en RF2 :

Match 15 : vainqueur match 9 / vainqueur match 14

Match 16 : vainqueur match 10 / vainqueur match 13

Match 17 : vainqueur match 11 / vainqueur match 12

- Phase finale pour déterminer les dernières équipes reléguées,

Les équipes classées 4^{ème} des poules basses (sauf la meilleure équipe au ranking) se rencontrent sous forme de finale. La rencontre se joue chez le mieux classés. Les deux perdants descendent en PRF

4^{ème} de poule / 4^{ème} de poule

4^{ème} de poule / 4^{ème} de poule

Les éventuelles descentes complémentaires seront déterminées dans l'ordre décroissant du ranking à l'issue de la phase 2 parmi les équipes restantes.

5. Phase 4 dite "Final Four"

Pour déterminer le titre de « Champion RF3 Auvergne-Rhône-Alpes » sous forme de tournoi triangulaire

1^{er} poule A / 1^{er} poule B

1^{er} poule A / 1^{er} poule C

1^{er} poule B / 1^{er} poule C

- o Le vainqueur sera déclaré « Champion RF3 Auvergne-Rhône-Alpes »

6. Synthèse des montées, maintiens et descentes à l'issue de la saison

Les équipes classées première des poules Hautes à l'issue de la deuxième phase plus les trois vainqueurs du tour 3 montent en RF2.

Les équipes classées 5^{ème} et 6^{ème} des poules Basses à l'issue de la deuxième phase plus les deux perdants des barrages descendent en PRF.

Les autres équipes seront maintenues en RF2.

En cas de montée où descentes supplémentaires se référer aux articles 47 et 49 des règlements sportifs généraux de la ligue Auvergne Rhône Alpes

- En cas de remplacement d'équipe pour cause de montée supplémentaire en NF3 ou de non-engagement, l'équipe avec le meilleur classement au ranking de la division à l'issue de la phase 2 parmi les équipes reléguées est repêchée. L'équipe arrivée dernière de sa poule en RF3 « Poule Basse » ne peut être repêchée (montée supplémentaire de PRF).

Article 5 - Forfait et sanction

Une équipe qui refuse la montée en RF2 est maintenue en RF3.

Une équipe qui perd 2 rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement « forfait général » (hors cas de joueuse non qualifiée).

Une équipe qui déclare ou est déclarée forfait général est rétrogradée en deuxième division départementale de son comité d'origine.

Article 6 - Qualification et licences

1. Règles de participation

Nombre de joueuses autorisées	Domicile	5 minimum qui jouent (entrées en jeu) / 10 maximum
	Extérieur	5 minimum qui jouent (entrées en jeu) / 10 maximum
Nombre de joueuses « brûlées »		5
Types de licences autorisées (nb maximum)	1C, 2C, OCT	3
	ASP	0
	OC	Sans limite
	AST	5
Couleurs de licence autorisées (nb maximum)	Blanc	Sans limite
	Vert	
	Jaune	2
	Orange	

2. Cas des équipes « réserve »

Toute joueuse évoluant dans un championnat supérieur doit avoir participé au minimum à la moitié des rencontres de l'équipe « réserve » en RF3 pour pouvoir prendre part à la phase finale.

Article 7 - Horaires des rencontres

L'horaire officiel des rencontres est fixé par défaut le dimanche à 15h30.

Le temps d'échauffement minimum est de 30 minutes. La mi-temps dure 10 minutes.

Article 8 - Dérogations et planification

Seule la Commission Régionale des Compétitions peut décider d'un report après étude des motifs sérieux transmis par le club (gymnase indisponible, ...).

Les dérogations sont valides à -20 jours avant la date de la rencontre.

Les clubs pourront, après la diffusion des championnats, modifier sur FBI les jours et horaires des rencontres au sein d'un même week-end sportif, avant clôture au 31 août 2021.

Les horaires autorisés sont :

- Le samedi : de 17h30 à 21h
- Le dimanche : de 10h à 17h30

Le club qui reçoit sera prioritaire sur la décision d'une validation de dérogation.

Article 9 – Qualification requise Statut de l'entraîneur

VOIR STATUT DU TECHNICIEN REGIONAL 2022-2023

Article 10 – Modification des règles du Basketball

VOIR MODIFICATION DES REGLES DU BASKETBALL – Saison 2022-2023

Article 11 - Cas non prévus

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Bureau Régional après avis de la Commission Régionale des Compétitions.